

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril, le conseil municipal de Pérignat-lès-Sarliève, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric GRENET.

Date de convocation : 10/04/2026

PRESENTS : Éric GRENET, Sébastien DONADIEU, Colette LAVERGNE, Argimiro LOPEZ, Séverine BÉRAUD-JOUSSOUY, Arnaud SERRE, Jany LOPEZ, Claudine FAURE, Thibaut TASSOU, Andrée CHERON, Anne RABANY, Pascal DUC, Cédric MARQUET, Claire MOSNIER, Vincent LABETOULE, Carole GRABAREK, Julien PEYRE, Bénédicte LAFFAY, Philippe BARRIERE, Hélène LANORE, Laurent HUC, Élise BORDES, Laurent DESBOULLEZ.

ABSENTS-EXCUSES : /

Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de présents :	23
Nombre de pouvoirs :	0
Nombre de présents ou représentés :	23

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L2121-17 du CGCT, le Conseil municipal a pu valablement délibérer.

M. Cédric MARQUET est désigné secrétaire de séance.

Délibérations :

- Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026
- Informations quant aux décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : Composition du conseil d'administration
- Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : Élection des membres élus par le conseil municipal
- Commission d'Appel d'offres (CAO) : Règlement intérieur
- Commission d'Appel d'offres (CAO) : Élection des membres de la CAO
- Instauration de la commission communale des impôts directs (CCID)
- Instauration du comité consultatif restauration scolaire et désignation d'un délégué
- Désignation d'un conseiller municipal pour siéger dans chaque conseil d'école
- Désignation de représentants à Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme
- Désignation de représentants à l'ADUHME
- Désignation de représentants au Syndicat Intercommunal de Soins à Domicile « ARP »
- Désignation de représentants au SIVU Cuisine centrale mutualisée
- Désignation d'un référent déontologie des élus
- Désignation d'un représentant des élus au Comité National d'Action Sociale (CNAS) :
- Compte de gestion 2025
- Présidence de séance pour l'adoption du compte administratif 2025
- Compte administratif 2025
- Affectation des résultats 2025 au budget primitif 2026
- Vote des taux d'imposition 2026
- Attribution de compensation prévisionnelle 2026
- Subvention à la crèche « Les écureuils »
- Subvention à l'association de parents d'élèves du collège d'Aubière

- Financement du BAFA Citoyen
- Travaux de rénovation du groupe scolaire : demande de financement FEDER
- Budget primitif 2026
- Mutualisation du service espaces verts sur voirie
- Renouvellement du contrat de groupe d'assurance statutaire
- Feux d'artifice - Convention avec le SDIS
- Questions diverses

DELIBERATION 2026-10 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) : COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de suffrages exprimés :	23
Abstentions :	0
Votes contre :	0
Votes pour :	23

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, fixe à 10 membres (dont 5 membres élus) la composition du conseil d'administration du CCAS de Pérignat-lès-Sarliève pour la durée du mandat 2026-2032.

DELIBERATION 2026-11 : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) : ELECTION DES MEMBRES ELUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de suffrages exprimés :	23
Abstentions :	0
Votes contre :	0
Votes pour :	23

Le conseil municipal, , à l'unanimité des suffrages exprimés, élit les membres élus suivants du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Mme Colette LAVERGNE
- M. Thibaut TASSOU
- Mme Séverine BERAUD-JOUSSOUY
- M. Philippe BARRIERE
- Mme Andrée CHERON

DELIBERATION 2026-12 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Nombre de suffrages exprimés :	23
Abstentions :	0
Votes contre :	0
Votes pour :	23

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres.

DELIBERATION 2026-13 : ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Nombre de suffrages exprimés :	23
Abstentions :	0
Votes contre :	0
Votes pour :	23

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte le principe du vote à main levée pour l'élection des membres de la CAO et élit les membres suivants de la CAO :

Titulaires :

- M. Sébastien DONADIEU
- Mme Jany LOPEZ
- M. Vincent LABETOULE

Suppléants :

- M. Cédric MARQUET
- Mme Claire MOSNIER
- M. Laurent HUC

DELIBERATION 2026-14 : INSTAURATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Nombre de suffrages exprimés :	23
Abstentions :	0
Votes contre :	0
Votes pour :	23

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la liste suivante de 32 personnes proposées pour la composition de la commission communale des impôts directs :

- | | | |
|-----------------------|-----------------------|----------------------|
| 1 Pascal Ferrand | 12 Claude Ripoll | 23 Gérard Barrier |
| 2 Monique Stachura | 13 Olivier Naudan | 24 Maryse Baldet |
| 3 Pierre Riol | 14 Nathalie Favier | 25 Gérard Sadot |
| 4 Martine Marquet | 15 Pascal Gwizdz | 26 Françoise Moulin |
| 5 Thierry Bissiriex | 16 Aurelie Plenat | 27 Didier Merle |
| 6 Véronique Sabourin | 17 Jean Monnet | 28 Thérèse Negri |
| 7 Alain Chazelle | 18 Lilianne Murat | 29 Michel Bodeveix |
| 8 Gisèle Malifaud | 19 Jacques Bruel | 30 Françoise Paret |
| 9 Paul Maitre | 20 Michelle Chalaffre | 31 Josian Charmasson |
| 10 Ginette Filiol | 21 Luc Degironde | 32 Florence Grenier |
| 11 Jean-Pierre Aujean | 22 Nicole Cavard | |

DELIBERATION 2026-15 : COMITE CONSULTATIF « RESTAURATION SCOLAIRE »

Nombre de suffrages exprimés :	23
Abstentions :	0
Votes contre :	0
Votes pour :	23

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le renouvellement du comité consultatif « restauration scolaire » selon les modalités et la composition décrite précédemment et désigne Mme Anne RABANY en qualité de membre du comité consultatif « restauration scolaire ».

DELIBERATION 2026-16 : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DE CHAQUE CONSEIL D'ECOLE

Nombre de suffrages exprimés :	23
Abstentions :	0
Votes contre :	0
Votes pour :	23

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, désigne Mme Jany LOPEZ pour représenter la commune au conseil de l'école maternelle et au conseil de l'école élémentaire.

DELIBERATION 2026-21 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU CNAS

Nombre de suffrages exprimés :	23
Abstentions :	0
Votes contre :	0
Votes pour :	23

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, désigne les membres appelés à représenter la commune au CNAS : Mme Colette LAVERGNE.

DELIBERATION 2026-22 : DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS LOCAUX

Nombre de suffrages exprimés :	23
Abstentions :	0
Votes contre :	0
Votes pour :	23

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, désigne le référent déontologue des élus : Monsieur René PAGIS, gendarme et magistrat retraité.

DELIBERATION 2026-23 : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2025 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL POUR LE BUDGET DE LA COMMUNE

Nombre de suffrages exprimés :	23
Abstentions :	0
Votes contre :	0
Votes pour :	23

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, déclare que le compte de gestion dressé par le trésorier pour l'exercice 2025 pour le budget de la commune est conforme au compte administratif et n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION 2026-24 : PRESIDENCE DE SEANCE POUR L'ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Nombre de suffrages exprimés :	23
Abstentions :	0
Votes contre :	0
Votes pour :	23

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, désigne Sébastien DONADIEU comme président de séance pour l'adoption du compte administratif 2025.

DELIBERATION 2026-25 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Nombre de suffrages exprimés :	22
Abstentions :	0
Votes contre :	0
Votes pour :	22

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs du compte administratif 2025 du budget communal comme suit :

- Restes à réaliser en dépenses = 350 957,00 €
- Restes à réaliser en recettes = 124 288,00 €

Résultats du compte administratif 2025 - Budget communal :

Section de fonctionnement :

- Excédent reporté de l'année antérieure = 1 774 800,73 €
- Résultat de l'exercice 2025 = 491 269,96 €
- Résultat du compte administratif 2025 = 2 266 070,69 €

Section d'investissement :

- Déficit reporté de l'année antérieure = -226 304,14 €
- Résultat de l'exercice 2025 = -138 691,09 €
- Résultat du compte administratif 2025 = -364 995,23 €

DELIBERATION 2026-26 : AFFECTATION DES RESULTATS 2025 AU BUDGET PRINCIPAL

Nombre de suffrages exprimés :	23
Abstentions :	0
Votes contre :	0
Votes pour :	23

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- affecte la somme de 591 664,23 € au compte 1068 afin de couvrir le besoin net de la section d'investissement au BP 2026,
- reporte la somme de 364 995,23 € au compte 001 de la section d'investissement au BP 2026,
- reporte à nouveau la somme de 1 674 406,56 € au compte 002 à la section de fonctionnement au BP 2026.

DELIBERATION 2026-27 : VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2026

Nombre de suffrages exprimés :	23
Abstentions :	0
Votes contre :	0
Votes pour :	23

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la stabilité des taux de fiscalité directe locale pour l'exercice 2026 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,38 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 69,31 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 12,58 %

et charge Monsieur le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de la fiscalité directe locale.

DELIBERATION 2026-28 : ATTRIBUTION DE COMPENSATION PREVISIONNELLE 2026

Nombre de suffrages exprimés :	23
Abstentions :	0
Votes contre :	0
Votes pour :	23

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le montant de l'attribution de compensation prévisionnelle pour 2026 s'élevant à 290 518 € au titre de l'attribution de compensation de fonctionnement et 39 314 € au titre de l'attribution de compensation d'investissement.

DELIBERATION 2026-29 : SUBVENTION A LA CRECHE « LES ÉCUREUILS »

Nombre de suffrages exprimés :	23
Abstentions :	0
Votes contre :	0
Votes pour :	23

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le montant de la subvention de 10 000 € allouée à l'association « Les Écureuils », dont les crédits sont prévus au budget primitif 2026, et autorise son mandatement au compte 6574.

DELIBERATION 2026-30 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION FCPE DE PARENTS D'ELEVES DU COLLEGE D'AUBIERE

Nombre de suffrages exprimés :	23
Abstentions :	0
Votes contre :	0
Votes pour :	23

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le montant de la subvention de 200 € allouée à l'association « FCPE de parents d'élèves du Collège Joliot Curie d'Aubières », dont les crédits sont prévus au budget primitif 2026, et autorise son mandatement au compte 6574.

DELIBERATION 2026-31 : FINANCEMENT DU BAFA CITOYEN

Nombre de suffrages exprimés :	23
Abstentions :	0
Votes contre :	0
Votes pour :	23

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve les nouvelles modalités de ce partenariat pour la mise en place du dispositif « BAFA Citoyen »,
- fixe à 50 € par stagiaire Pérignatois et à 140 € par stagiaire non-Pérignatois, le reste à charge que le jeune et sa famille rembourseront à la commune.
- inscrit les crédits au chapitre 11 et au chapitre 65 du budget 2026,
- habilite Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION 2026-32 : TRAVAUX DE RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE – DEMANDE FINANCEMENT AU TITRE DU FEDER

Nombre de suffrages exprimés :	23
Abstentions :	0
Votes contre :	0
Votes pour :	23

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le nouveau plan de financement qui vient préciser la demande de subvention au titre du FEDER auprès de la région d'Auvergne-Rhône-Alpes, autorité de gestion de ce Fonds européen de développement régional.

DELIBERATION 2026-33 : BUDGET PRIMITIF 2026

Nombre de suffrages exprimés :	23
Abstentions :	0
Votes contre :	0
Votes pour :	23

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement :

Budget primitif 2026	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 886 614,96 €	4 372 177,56 €
Section d'investissement	1 605 429,09 €	1 605 429,09 €
TOTAL	4 492 044,05 €	5 977 606,65 €

et autorise M. le maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- section de fonctionnement : 7,5 %.

DELIBERATION 2026-34 : MUTUALISATION DE SERVICE « ESPACES VERTS SUR VOIRIES » – FICHE SECTORIELLE 2026

Nombre de suffrages exprimés :	23
Abstentions :	0
Votes contre :	0
Votes pour :	23

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la fiche sectorielle 2026 de la convention de mise à disposition de service établie entre la Commune de Pérignat-lès-Sarliève et la Métropole pour la mission espaces verts sur voirie.

DELIBERATION 2026-35 : MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DOME DANS LE CADRE DE LA MISE EN CONCURRENCE DES CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Nombre de suffrages exprimés :	23
Abstentions :	0
Votes contre :	0
Votes pour :	23

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- donne mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire.
- garde la faculté de ne pas y adhérer.

DELIBERATION 2026-36 : CONVENTION AVEC LE SDIS POUR ASSURER LA SECURITE DES FEUX D'ARTIFICE

Nombre de suffrages exprimés :	23
Abstentions :	0
Votes contre :	0
Votes pour :	23

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve la convention avec le SDIS 63 pour assurer un dispositif prévisionnel de secours,
- autorise M. le maire à signer ladite convention.

Fait à Pérignat-lès-Sarliève, le 27/04/2026.

Le Maire,

Éric GRENET

